



**Municipalité
de
Sainte-Flavie**
775, route Jacques-Cartier
Sainte-Flavie (Qc) G0J 2L0
Tél. : 418-775-7050
Fax : 418-775-5672
info@sainte-flavie.net
www.sainte-flavie.net

Formulaire de promesse d'achat d'un terrain de la réserve foncière du développement rue Bellevue

PROMESSE D'ACHAT

Je, soussigné, _____ et, _____ demeurant au _____ je m'engage à acheter, de la municipalité de Sainte-Flavie, le(s) lot(s) numéro(s) _____ du cadastre du Québec et ce, aux conditions déterminées dans la présente promesse d'achat.

1. PRIX DES TERRAINS

Je consens à payer pour l'acquisition du(des) terrain(s) ci-haut mentionné(s), le prix maximal de 6,46 \$ du mètre carré, soit 0,60 ¢ le pied carré, ce qui représente _____ \$.

Un montant de _____ \$ + T.P.S. _____ \$ + T.V.Q. _____ \$ = _____ \$

pour le(s) lot(s) _____

2. GARANTIE SOUS FORME DE CHÈQUE CERTIFIÉ OU DE MANDAT BANCAIRE

Je joins à la présente promesse d'achat une garantie sous forme de chèque certifié ou mandat bancaire fait à l'ordre de la municipalité de Sainte-Flavie au montant de 1 000 \$ par terrain, cette garantie me sera remise intégralement advenant un refus de ma promesse d'achat par la Municipalité.

Il est néanmoins entendu que cette garantie demeurera propriété de la municipalité de Sainte-Flavie advenant un désistement de ma part de me porter acquéreur, dans le délai mentionné au paragraphe 3 ci-bas, du(des) terrain(s) faisant l'objet de la présente promesse d'achat.

3. PAIEMENT TOTAL DU(DES) TERRAIN(S)

Je m'engage à verser le montant de mon offre, lequel montant apparaît au paragraphe 1 de la présente promesse d'achat, moins le montant du chèque certifié ou du mandat bancaire remis en garantie, lors de la signature du contrat notarié qui devra intervenir entre les deux(2) parties dans les deux(2) mois suivants.

4. FRAIS DE NOTAIRE ET D'ENREGISTREMENT

L'acquéreur assume les frais relatifs à la préparation et à l'enregistrement de l'acte notarié et à la production des copies de cet acte.

5. DÉLAI DE CONSTRUCTION

Je m'engage à débiter ou faire débiter les travaux de construction d'une habitation sur le(s) terrain(s) acquis dans les vingt-quatre(24) mois suivant la date de signature du contrat notarié. Aux fins des présentes, les travaux de construction seront réputés être débutés après la mise en place des semelles de fondation de l'habitation. De plus, je m'engage à terminer ou faire terminer les travaux de construction de l'habitation de manière à ce qu'elle soit prête pour occupation, en conformité avec les règlements applicables en cette matière, un(1) an après la date de début des travaux de construction.

6. INSTALLATION DE COMPTEURS

L'acheteur s'engage à prévoir un emplacement suffisant pour l'installation éventuelle d'un compteur d'eau.

7. BORDURES DE RUE

Les bordures de rue ne sont pas coupées vis-à-vis les entrées privées. La coupe de celles-ci est au frais du promettant-acquéreur.

8. NATURE DES TERRAINS OFFERTS EN VENTE ET TRAVAUX D'ARPENTAGE

J'accepte les terrains offerts en vente par la municipalité de Sainte-Flavie avec leurs défauts apparents ou cachés et dégage cette dernière de toute responsabilité relativement à la nature du sol. J'accepte également les branchements privés d'aqueduc et d'égout installés entre les conduites principales de la Municipalité et la ligne d'emprise de rue et desservant lesdits terrains. De plus, la municipalité de Sainte-Flavie ne sera aucunement tenue de faire réaliser des travaux d'arpentage autres que ceux relatifs à l'identification des terrains offerts en vente.

9. INTERDICTION DE CESSION OU DE REVENTE

Il est expressément convenu que je ne pourrai céder à un tiers des avantages découlant de l'acceptation par la municipalité de Sainte-Flavie de la présente promesse d'achat ni revendre le(s) terrain(s) acheté(s) de la municipalité de Sainte-Flavie avant qu'une habitation n'ait été érigée sur ce(s) terrain(s) et que cette habitation ne soit prête pour occupation, en conformité avec les règlements applicables en cette matière.

10. CLAUSE RÉGULATOIRE

Il est expressément convenu qu'à défaut par moi de respecter les délais et engagements décrits dans la présente promesse d'achat, la vente du(des) terrain(s) concerné(s) par la présente peut être résolue de plein droit en faveur de la municipalité de Sainte-Flavie et ce, avec toutes les améliorations qui y auraient été apportées, lesquelles seraient conservées par la municipalité de Sainte-Flavie à titre de dommages liquidés. De plus, sur reprise à mes frais, par la municipalité de Sainte-Flavie, de la propriété concernée, celle-ci me remboursera le montant du prix d'achat du(des) terrain(s) moins une indemnité de 10 % représentant les frais liquides d'administration pour la reprise.

Signé à Sainte-Flavie, ce _____ du mois de 2009.

Promettant-acquéreur

Promettant-acquéreur

J'accuse réception, au nom de la municipalité de Sainte-Flavie, de cette promesse d'achat reçue le _____

Pour la municipalité de Sainte-Flavie

Francine Roy
Directrice générale